

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - B.P. 09  
76910 CRIEL SUR MER

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 26 FEVRIER 2019

L'An deux mille dix-neuf, le 26 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 14 février 2019, se sont réunis salle « scène municipale l'AbrisBus » à Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Pierre VIGREUX, Président du Syndicat.

### **SERVICE EAU POTABLE (AEP)**

Membres		
en exercice	présents	votants
66	35	39

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

### **SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
62	32	35

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	23	8

### **SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
64	33	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	24	8

Etaient présents : Pierre VIGREUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC (Avesnes-en-Val) M.RATEL, S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) D.TELLIER (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) O.BOINET, G.VAUTIER (S) (Beauchamps-service AEP) D.DECLERCQ, C.SAGER (Canehan) J.C.RAGUET (Criel-sur-mer) B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) G.DENEUFVE, R.DESBIENDRAS (Eu) M.MARTIN (Flocques) M.HAESAERT M. DEBURE (Fresnoy-Folny) C.JOLY (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) C DUCHOSSOY (Incheville) M. DUMONCHEL J. LECOURT (Londinières) S.GOSSET (Longroy) S.VARIN (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE, D.DUMONT (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) R.GROUT, M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN, F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) J-J. DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.HALLIER (Villy-sur-Yères).

Etaient suppléés : A.BRIERE (Beauchamps) J.MARCHETTI (Incheville) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu)

Absents ayant donné pouvoir : M.P.VIGREUX à D.DUBUC (Avesnes-en-Val) J.BLONDEL à D.TELLIER (Baromesnil) D.HOUZELLE à M.RENOIRE (Bazinval) L.PIQUET à B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) D.BOINET à D. LELONG (Le Mesnil-Réaume)

Absents excusés : C.LARCHEVEQUE, R.LECONTE (Bellengreville) A.TROUessin (Criel-sur-mer) R.GAUDRY, F.WALET (Cuverville-sur-Yères) L.FOSSE, A.GRENIER (Etalondes) P.GAUDRY (Flocques) E.LANNEL (Guerville) C POMMIER (Incheville) C.BOSCHER (Les Ifs) A.BOISSAY (Longroy) F.DRUINE (Melleville) R. MAUBERT, M.RASSE (Millebosc) P.ANGER, D.DELESTREES (Puisenval) D.ROCHE, M.DELAPORTE (St-Pierre-en-Val) D. REGNIER (St-Rémy-Boscrocourt) B.HOULE P.BELLANGER (Sept-Meules) M.HAUBOUT (Touffreville-sur-Eu) S.DELLIER (Villy-sur-Yères) M.ROULAUD, S.HANIN (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Sylvie DUBUC

Date d'affichage de l'avis de convocation : 14 février 2019

Ont assisté à la réunion :

- Eric PHILIPPE (AQUA ENVIRO'),
- Frédéric CANTO (VEOLIA EAU)

Le Président ouvre la séance, salue les personnes présentes et remercie la Commune de Criel-sur-Mer d'accueillir le Conseil Syndical, dans la salle « scène municipale l'AbrisBus ».

Le procès-verbal de la réunion précédente, adressé à chaque délégué, est approuvé sans observation, à l'unanimité.

**FINANCES - Compte administratif 2018 - Eau potable**

Le Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M. Michel RATEL sur le compte administratif du service **eau potable**, de l'exercice 2018, dressé par M. Pierre VIGREUX, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>Dépenses prévues</i>	1 047 934.00	<i>recettes prévues</i>	1 047 934.00
Dépenses Invst réalisées (DI)	<b>408 163.05</b>	Recettes Invst réalisées (RI)	<b>94 412.03</b>

*Pour mémoire solde d'exécution de la section d'investissement reporté au BP 2017 (001)=* 345 159.06

**Besoin** ou ressource de financement : (Dépenses ôtées des recettes) = - 313 751.02

Besoin ou **ressource** de financement cumulé (ligne 001 du BP 2019) = 31 408.04

Restes à réaliser en dépenses = - 347 800.00

Restes à réaliser en recettes = 275 700.00

**Besoin** ou ressource de financement corrigé des RAR en dépenses et en recettes à couvrir lors de l'affectation des résultats = - 40 691.96

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>Dépenses prévues</i>	525 571.00	<i>recettes prévues</i>	525 571.00
Dépenses Fonct.réalisées	<b>325 396.13</b>	Recettes Fonct.réalisées	<b>561 539.25</b>

*Pour mémoire : résultat de fonctionnement reporté au BP 2017 (002)=* 51 165.24

Résultat exercice = (Dépenses ôtées des recettes) 236 143.12

Résultats cumulés = 287 308.36

Le Président ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2018 du service *eau potable*, tels que résumés ci-dessus

**FINANCES - Compte administratif 2018 - Assainissement Collectif**

Le Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M. Michel RATEL sur le compte administratif du service **assainissement collectif**, de l'exercice 2018, dressé par M. Pierre VIGREUX, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<i>Dépenses prévues</i>	7 141 921.00	<i>recettes prévues</i>	7 141 921.00
Dépenses Invst réalisées (DI)	<b>2 698 250,31</b>	Recettes Invst réalisées (RI)	<b>4 038 048,98</b>

<i>Pour mémoire solde d'exécution de la section d'investissement reporté au BP 2017 (001)=</i>	-	640 630,19
Besoin ou <b>ressource</b> de financement : (Dépenses ôtées des recettes) =		<u>1 339 798,67</u>
Besoin ou <b>ressource</b> de financement cumulé (ligne 001 du BP 2019) =		699 168,48
Restes à réaliser en dépenses =	-	702 106,00
Restes à réaliser en recettes =		<u>406 900,00</u>
<i>Besoin ou <b>ressource</b> de financement corrigé des RAR en dépenses et en recettes =</i>		<u>403 962,48</u>
<i>à couvrir lors de l'affectation des résultats =</i>		0,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Dépenses prévues</i>	1 364 085,00	<i>recettes prévues</i>	1 364 085,00
Dépenses Fonct. réalisées	<b>508 556,18</b>	Recettes Fonct. réalisées	<b>1 111 644,17</b>

<i>Pour mémoire : résultat de fonctionnement reporté au BP 2017 (002) =</i>	427 455,65
Résultat exercice = (Dépenses ôtées des recettes) =	<u>603 087,99</u>
Résultats cumulés =	1 030 543,64

Le Président ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2018 du service **assainissement collectif**, tels que résumés ci-dessus

#### FINANCES - Compte administratif 2018 - Assainissement Non Collectif

Le Comité Syndical, délibérant sous la Présidence de M. Michel RATEL sur le compte administratif du service **assainissement non collectif** de l'exercice 2018, dressé par M. Pierre VIGREUX, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Dépenses prévues</i>	1 254 538,00	<i>recettes prévues</i>	1 254 538,00
Dépenses Invst réalisées (DI)	<b>367 598,59</b>	Recettes Invst réalisées (RI)	<b>267 668,10</b>

<i>Pour mémoire solde d'exécution de la section d'investissement reporté au BP 2017 (001)=</i>	185 934,43
<b>Besoin</b> ou ressource de financement : (Dépenses ôtées des recettes) =	- <u>99 930,49</u>
Besoin ou <b>ressource</b> de financement cumulé (ligne 001 du BP 2019) =	86 003,94
Restes à réaliser en dépenses =	- 164 800,00
Restes à réaliser en recettes =	<u>280 500,00</u>
<i>Besoin ou <b>ressource</b> de financement corrigé des RAR en dépenses et en recettes =</i>	<u>201 703,94</u>
<i>à couvrir lors de l'affectation des résultats =</i>	0,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Dépenses prévues</i>	111 942,00	<i>recettes prévues</i>	11 942,00
Dépenses Fonct. réalisées	<b>28 026,92</b>	Recettes Fonct. réalisées	<b>34 528,38</b>

<i>Pour mémoire : résultat de fonctionnement reporté au BP 2017 (002) =</i>	14 902,08
Résultat exercice = (Dépenses ôtées des recettes) =	<u>6 501,46</u>
Résultats cumulés =	21 403,54

Le Président ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs du compte administratif 2018 du service **assainissement non collectif**, tels que résumés ci-dessus

**FINANCES - Compte de gestion 2018 - Eau potable**

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du **service eau potable** présenté, pour l'exercice 2018, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES - Compte de gestion 2018 - Assainissement Collectif**

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du **service assainissement collectif** présenté, pour l'exercice 2018, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES - Compte de gestion 2018 - Assainissement Non Collectif**

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **déclare** que le compte de gestion du **service assainissement non collectif** présenté, pour l'exercice 2018, par Mr Philippe LESAGE, inspecteur des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES - Affectation des résultats 2018 - Service Eau Potable**

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **décide** d'affecter les résultats comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	287 308,36
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)	40 691,96
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	246 616,40
Total affecté au c/1068 :	<b>40 691,96</b>
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>31 408,04</b>
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	<b>246 616,40</b>

**FINANCES - Affectation des résultats 2018 - Service Assainissement Collectif**

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **décide** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	1 030 543,64
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 030 543,64
Total affecté au c/1068 :	0,00
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>699 168,48</b>
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	<b>1 030 543,64</b>

## FINANCES - Affectation des résultats 2018 - Service Assainissement Non Collectif

Le Comité Syndical, à l'unanimité,  
- **décide** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	21 403,54
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	21 403,54
Total affecté au c/1068 :	0.00
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>86 003,94</b>
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	<b>21 403,54</b>

## FINANCES - Débat d'orientations budgétaires 2019

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :  
- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2019, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

## DOMAINE ET PATRIMOINE : Avenant de transfert de la convention avec Bouygues Télécom : réservoir de Fresnoy-Folny

Une convention a été signée le 19/12/2003 avec Bouygues Télécom, autorisant l'installation d'un réseau de radiocommunications et d'antennes sur le réservoir de Fresnoy-Folny. La redevance annuelle s'élève à 3049 € nets (actualisable). INFRACOS s'est substitué à BOUYGUES TELECOM en 2015. FREE MOBILE souhaite se voir transférer la convention.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :  
- **approuve** l'avenant de transfert de la convention initiale signée avec Bouygues télécom. L'avenant sera signé avec Infracos, Free Mobile, et le délégataire Veolia eau, mentionnant la reprise de la convention par Free Mobile.  
- **autorise** le Président à signer cet avenant et à mettre en œuvre les démarches nécessaires à son exécution.

## COMMANDE PUBLIQUE - 84<sup>ème</sup> Tranche d'Eau Potable : Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage- Etudes de sécurisation - Avenant n°1

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :  
- **approuve** le suivi de la tranche optionnelle des diagnostics forage, dans le cadre du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage avec le SIDESA (84<sup>ème</sup> tranche d'eau potable) ;  
- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 correspondant pour un montant de 1000 € HT supplémentaire ;  
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## COMMANDE PUBLIQUE - 80<sup>ème</sup> Tranche d'Eau Potable : Sécurisation et amélioration des ouvrages - Lot n°2 - Avenant n°1

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :  
- **approuve** la réalisation de travaux complémentaires dans le cadre du lot n°2 du marché de sécurisation et d'amélioration des ouvrages (80<sup>ème</sup> tranche d'eau potable) ;

- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 correspondant avec VEOLIA EAU Compagnie Générale des Eaux, pour un montant de 1901.72 € HT supplémentaire ;
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **COMMANDE PUBLIQUE - Délégation de Service Public du service Eau Potable : Décarbonatation**

La décarbonatation est un procédé d'adoucissement de l'eau, réduisant le risque de formation de calcaire.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation d'une étude sur la décarbonatation à l'échelle du territoire syndical, par VEOLIA Eau dans le cadre de la Délégation de Service Public.

#### **COMMANDE PUBLIQUE - 112<sup>ème</sup> Tranche d'assainissement collectif : Criel-sur-Mer (Mesnil-Val) - Mise en service**

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de Criel-sur-Mer, hameau de Mesnil-Val ont été réceptionnés le 19 novembre 2018.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuve** la mise en place du tarif d'assainissement collectif à Criel-sur-Mer, hameau de Mesnil-val à compter du 9 avril 2019 ;
- **autorise** le Président à établir l'arrêté de mise en service correspondant, et à mettre en œuvre les démarches nécessaires à son exécution.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE : 82<sup>ème</sup> tranche d'adduction d'eau potable - Acquisition de la parcelle AC 166 du PPR de captage de Villy-sur-Yères**

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°166 de Villy-sur-yères, de 3,32 ha, située sur le périmètre de protection rapproché, pour un montant d'environ 35 000 €.
- **accepte** le versement de l'ensemble des droits, frais, et taxes qui seront à la charge du syndicat
- **autorise** le Président à signer, l'acte à intervenir
- **autorise** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département de la Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

#### **INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours**

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

La séance est levée à 19h45.

Le Président  
Pierre VIGREUX